

## Est-ce que c'est efficace ?

Année Grève et résultats

- 1968 **Grève Générale Illimitée : 15 cégeps**  
Création du réseau des Universités du Québec (UQ)  
Gel des frais de scolarité
- 1974 **GGI : 33 associations étudiantes**  
Abolition des tests d'aptitudes aux études universitaires  
Réforme de l'aide financière aux études (AFE)
- 1978 **GGI : 30 associations étudiantes**  
Bonification et réforme de l'AFE : augmentation du nombre de bourses
- 1986 **GGI : 25 cégeps et l'UQAM**  
Maintien du gel des frais de scolarité jusqu'à la fin du mandat du gouvernement  
Les UQ renoncent à percevoir des frais afférents durant deux ans
- 1996 **Grève Générale Illimitée : 43 cégeps et 2 universités**  
Maintien du gel des frais de scolarité  
Mais augmentation des frais de scolarité pour les étudiantes internationales et les étudiants internationaux
- 2005 **GGI : 185 000 étudiantEs**  
Retour au plafond de prêt précédent : abolition de la coupure de 103 millions dans les bourses
- 2007 **La Grève Générale n'est pas entreprise**  
Dégel des frais de scolarité
- 2008 **Grève à l'UQAM**  
Abolition de la liste orange, liste qui voulait abolir certains programmes d'étude  
Révision du plan de redressement qui effectuait des coupures massives  
Embauche de plus de profs

## Qu'est-ce que la grève générale illimitée ?

La **Grève** est un arrêt collectif et volontaire d'une activité afin de faire valoir des revendications qui ne sauraient être entendues autrement. C'est donc faire pression économiquement et politiquement sur le gouvernement.

Le terme **Générale** veut dire que plusieurs associations étudiantes sont impliquées dans le mouvement.

Le terme **Illimitée** veut simplement dire que la grève est entamée sans durée prédéterminée par les membres – les étudiantes et les étudiants – et qu'elle sera arrêtée lorsque les membres le décideront en Assemblée étudiante. Il y aura donc des Assemblées tenues hebdomadairement pour déterminer si la grève se poursuit et quelle orientation elle prend.

Un nombre minimal d'associations étudiantes sur plusieurs campus est souvent voté en assemblée en tant que **plancher de grève**. Lorsque celui-ci est obtenu une assemblée de déclenchement de la grève est alors convoquée.

### Plus d'information ?

Passez au local de l'AFELC au J-1190  
Contactez la personne responsable des affaires externes : [externe.afelc@gmail.com](mailto:externe.afelc@gmail.com)

## Les impacts de la grève générale illimitée

QUESTIONS - RÉPONSES



# Quels sont les impacts académiques d'une grève générale illimitée (GGI)

*Si la grève n'est pas des journées de vacances et qu'elle permet la diversification des actions, qu'en est-il des impacts de celle-ci sur notre parcours académique ?*

## **Est-ce que je vais devoir remettre mes travaux et faire mes examens durant la grève?**

Non. Une grève suspend toute les activités «normales». Les profs ne peuvent donc pas vous demander de faire vos examens ou de remettre des travaux. Une grève crée un rapport de force avec le gouvernement comme au sein de l'UQAM.



*Bannière déployée sur l'îlot voyageur lors de la grève étudiante de 2007*

## **Si la grève est votée, dois-je me présenter en classe ?**

Lors d'une grève, aucun cours n'a lieu qu'il soit le matin, l'après-midi ou le soir.

Le syndicat des profs envoie un message aux enseignantEs les avertissant de la tenue de la grève et des étudiantEs passent dans toutes les classes afin d'avertir que les cours n'ont pas lieu. Les personnes présentes seront alors invitées à quitter la salle. Par ailleurs, si la « situation normale » d'enseignement n'est pas respecté, par exemple si au moins 50% de la classe n'est pas présente, il y a du boucan ou des lignes de piquetage devant l'UQAM, le prof n'est pas tenu de donner le cours.

Une grève votée par l'AFELC (l'Association facultaire étudiante de langue et communication) affecte tous les cours donnés par la faculté de langue et de communication quel qu'il soit.

## **Et ma session ?**

Bien évidemment, on ne recourt pas à la grève par plaisir. En effet, la grève vient affecter notre session; toutefois, le gouvernement ne peut pas, économiquement et logistiquement, se permettre

d'annuler une session. La perte d'une session entraînerait un trou dans le marché du travail en retardant toute une cohorte. (De la même manière, l'arrivée des finissantEs du secondaire créons un engorgement monstre au cégep, lesquels sont déjà surpeuplé.) Par ailleurs, il n'est jamais arrivé qu'une session soit annulée dans toute l'histoire du Québec, même après des grèves de plusieurs mois.

## **Est-ce qu'on va avoir des cours tout l'été ?**

La session d'hiver doit être terminée avant le début de la session d'été.

Après la grève, les ententes d'évaluation sont réouvertes en classe; il faut donc que les étudiantEs et les professeurs s'entendent sur la modification du calendrier. Habituellement, les cours sont condensés, les évaluations repoussés et les pondérations renégociés. On a donc notre mot à dire, mais selon la durée de la grève la session peut effectivement être rallongée.

Historiquement, des ententes spéciales ont eu lieu avec les personnes partant en voyages durant l'été.

